|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C24/136-F** |
| **14 juin 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

DÉCISION 641

(adoptée à la dixième séance plénière)

Septième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication

Le Conseil de l'UIT,

reconnaissant

la Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative au Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications (FMPT),

considérant

que l'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des défis et des possibilités découlant des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs,

décide

1 de convoquer le septième FMPT pour une durée de trois jours pendant le premier semestre de 2026 (FMPT-26), en un lieu et à des dates qui seront déterminés par le Conseil à sa prochaine session;

2 que le FMPT-26 sera placé sous le thème suivant:

"***Accélérer la marche vers un avenir numérique inclusif, durable, résilient et propice à l'innovation****:* À cet égard, les participants au FMPT-26 examineront les perspectives, les difficultés ainsi que les politiques dans les domaines suivants:

– réduction des fractures numériques, notamment entre les hommes et les femmes et entre les générations, ainsi qu'en matière de compétences et de connectivité

– transformation numérique écologique: changements climatiques et durabilité environnementale

– résilience des télécommunications/TIC

– connectivité spatiale

– renforcement des écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat centrés sur les TIC";

3 que le processus de préparation du FMPT-26 sera conforme aux dispositions de la Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022);

4 que l'ordre du jour du FMPT-26 sera fondé sur le projet d'ordre du jour reproduit dans l'Annexe 1 de la présente Décision;

5 que le FMPT-26 ne doit pas produire de règlements contraignants; toutefois, il établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, qu'il soumettra aux États Membres et aux Membres de Secteur ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT, pour examen;

6 que le rapport du Secrétaire général sera élaboré selon les modalités suivantes:

a. le Secrétaire général convoquera un groupe d'experts informel équilibré, dont chacun participera activement à la préparation du FMPT-26 dans son pays, pour prêter son concours;

b. le rapport du FMPT-26 sera élaboré par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'Annexe 2 de la présente Décision;

c. les séances du FMPT-26 se tiendront conformément aux dispositions du Règlement intérieur appliqué lors des deux Forums précédents;

d. le rapport final du Secrétaire général sera diffusé au moins six semaines avant l'ouverture du FMPT-26.

7 que le FMPT-26 sera ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur;

8 que les dispositions prises pour le FMPT-26 seront conformes aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil applicables aux forums de ce type,

charge le Secrétaire général

d'encourager les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, ainsi que les autres parties intéressées, à verser des contributions volontaires pour aider à payer les dépenses du FMPT-26 et pour faciliter la participation des PMA.

**Annexes:** 2

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour  
  
Septième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication

1 Ouverture du septième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC

2 Élection du Président

3 Remarques liminaires et exposés

4 Organisation des travaux du FMPT

5 Présentation du rapport du Secrétaire général

6 Présentation des observations des membres concernant le rapport

7 Débat

8 Examen des projets d'avis

9 Adoption du rapport du Président et des avis

10 Divers

ANNEXE 2

Procédure et calendrier concernant l'élaboration du rapport du FMPT-26 par le Secrétaire général

|  |  |
| --- | --- |
| **5 août 2024** | Un avant-projet de structure du rapport du Secrétaire général sera mis en ligne pour observations. |
| **26 août 2024** | Date limite de réception des observations sur l'avant-projet et des contributions relatives aux grandes lignes des possibles projets d'avis.  Date limite pour la désignation des membres du groupe d'experts équilibré qui donnera des avis au Secrétaire général sur la suite de l'élaboration du rapport et sur les projets d'avis associés à ce rapport. |
| **1ère réunion du GEI (octobre 2024, pendant la série de réunions des GTC)** | Première réunion du groupe d'experts pour examiner l'avant-projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues. |
| **4 novembre 2024** | Une deuxième version du projet de rapport du Secrétaire général, intégrant les débats de la 1ère réunion du GEI et reprenant les grandes lignes des projets d'avis, sera publiée en ligne.  Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques. |
| **20 décembre 2024** | Date limite de réception des observations sur la deuxième version du projet et des contributions relatives aux possibles projets d'avis.  Date limite de soumission des contributions issues des consultations ouvertes publiques. |
| **2ème réunion du GEI (février 2025, pendant la série de réunions des GTC)** | Deuxième réunion du groupe d'experts pour examiner la deuxième version du projet de rapport du Secrétaire général ainsi que les possibles projets d'avis et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques. |
| **31 mars 2025** | La troisième version du projet de rapport du Secrétaire général, intégrant les débats de la 2ème réunion du GEI et reprenant le texte des possibles projets d'avis en annexe, sera mise en ligne.  Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques. |
| **16 juin 2025** | Date limite de réception des observations sur la troisième version du projet, incluant les possibles projets d'avis.  Date limite de réception des observations issues de la consultation ouverte publique. |
| **3ème réunion du GEI (septembre 2025, pendant la série de réunions des GTC)** | Troisième réunion du groupe d'experts pour examiner la troisième version du projet de rapport du Secrétaire général ainsi que les projets d'avis et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques. |
| **3 novembre 2025** | La quatrième version du projet de rapport du Secrétaire général, reprenant les débats de la 3ème réunion du GEI et intégrant les projets d'avis en annexe, sera mise en ligne. |
| **19 décembre 2025** | Date limite de réception des observations sur la quatrième version du projet de rapport, comprenant le texte des projets d'avis. |
| **4ème réunion virtuelle du GEI (février 2026, pendant la série de réunions des GTC)** | Quatrième réunion du groupe d'experts pour achever le projet de rapport du Secrétaire général, comprenant la version définitive des projets d'avis, qui sera soumis au septième FMPT. |
| **13 avril 2026** | Le rapport final du Secrétaire général au FMPT sera mis en ligne, avec les projets d'avis. |
| **Premier semestre de 2026** | Septième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_